

OBJET PROJET D'AMENAGEMENT
SUR PARCELLE DE 64 A BELLEPIERRE

LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de « Bellepierre - Pavadé », la Commune envisage la construction d'un programme de logements aidés afin de conforter l'urbanisation sur ce secteur, dans le prolongement de la RHI réalisée sur ce secteur et de répondre à la demande croissante de logements.

Par conséquent, un programme d'aménagement a été élaboré. Celui-ci prévoit l'implantation de trois bâtiments en vue de la réalisation de trente-trois Logements Locatifs Sociaux.

Le terrain d'assiette du projet est la propriété de la SIDR. Il a été acquis le 5 juillet 1990 suite à une Déclaration d'Utilité Publique dont l'objet initial était la réalisation de logements et d'équipements annexes.

Aujourd'hui, compte tenu de la modification de la nature du projet et pour permettre sa concrétisation, une nouvelle procédure de DUP doit être engagée.

La parcelle cadastrée section DE n° 64, d'une superficie cadastrale de 1 638 m², constituant un terrain en friches, est destinée à recevoir le projet.

Vous trouverez en annexe le périmètre de la DUP correspondant au terrain précité.

L'administration du Domaine a évalué ce bien à 800 000,00 € (avis du 16/11/2007).

Les orientations de ce programme vont permettre de constituer un ensemble urbain cohérent et intégré au sein du quartier en permettant de raccorder les constructions prévues aux différents réseaux d'infrastructures, existants ou à créer.

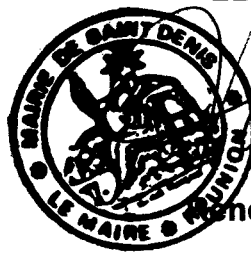
La mise en œuvre de cette opération d'utilité publique nécessite au préalable l'expropriation de la SIDR et le transfert de la propriété du dit terrain à la Commune afin d'assurer une parfaite maîtrise du foncier nécessaire à l'aménagement du quartier de « Bellepierre - Pavadé ».

Il importe à cette fin d'engager une procédure de DUP qui relève de la compétence de l'autorité préfectorale.

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver le programme de construction de 33 LLS sur le quartier de « Bellepierre - Pavadé » ;
- 2° d'approuver le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique ;
- 3° de m'autoriser à solliciter l'autorité préfectorale pour le lancement de la procédure de DUP ;
- 4° de m'autoriser à signer tous documents s'y rapportant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA

OBJET PROJET D'AMENAGEMENT
SUR PARCELLE DE 64 A BELLEPIERRE

LANCEMENT D'UNE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-32 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Aménagement du Territoire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le programme de construction prévu sur la parcelle DE 64.

ARTICLE 2

Approuve le périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter l'autorité préfectorale pour le lancement de la procédure de DUP.

ARTICLE 4

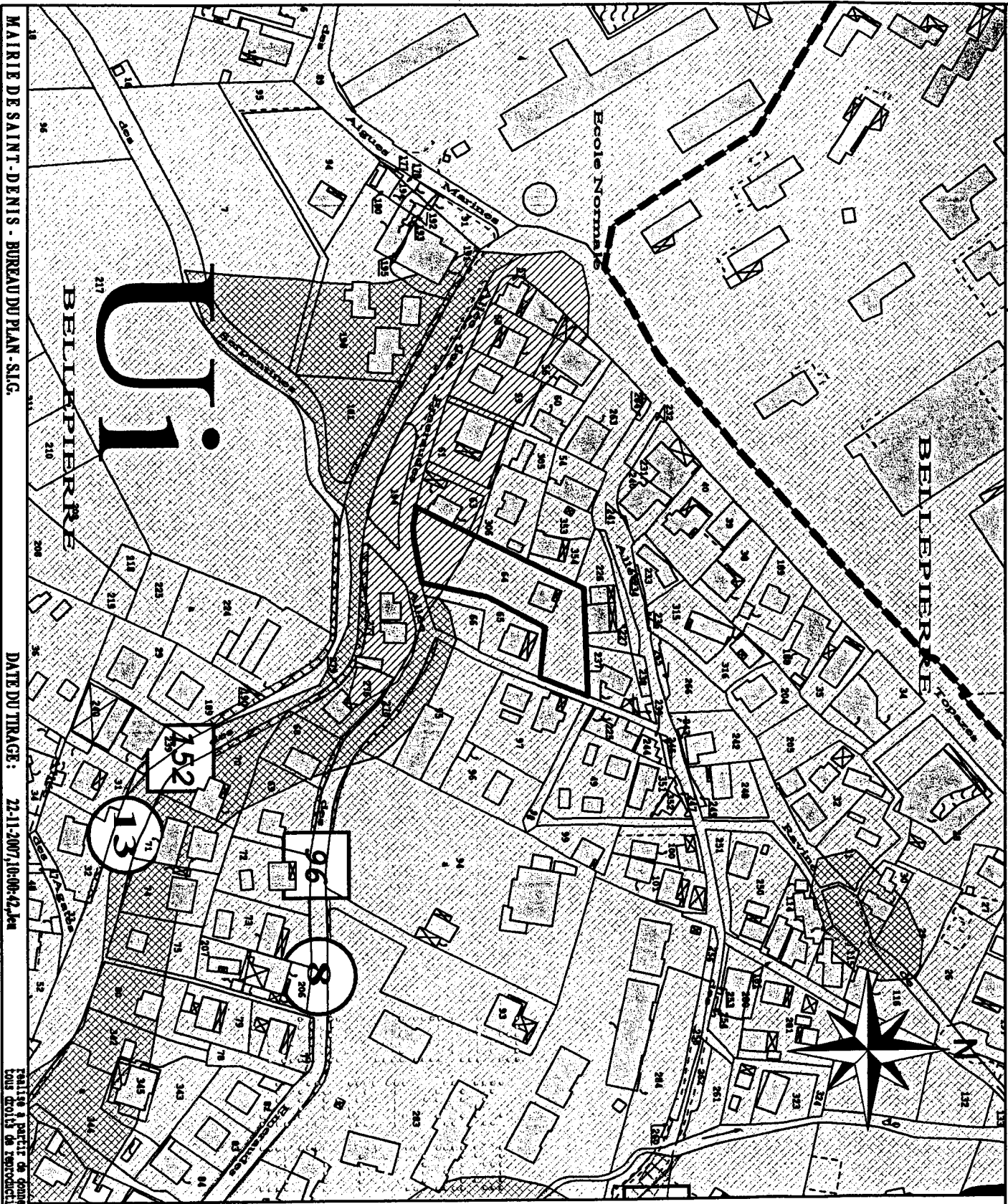
Autorise le Député-Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Paul VICTORIA



LEGENDE

LEGENDE DU P1

- Limite de zone et de secteur
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé avec cap à conserver, modifier ou créer
 - Numéro de l'emplacement réser
 - Emprise de voie
 - Règles particulières d'implant des constructions
 - Périmètre de Z.A.C.
 - Limite des PAS GEOMETRIQUE
 - Principe de liaison (voirte)
- RAPPEL DU P.P.**
- ZONES DE PRESCRIPTIONS**
- Zone Bg
 - Zone Bi
 - Zone Bcl
- ZONES D'INTERDICTION**
- Zone R1
 - Zone R1i
 - Zone R1t
 - Zone R2
- Zones R2 - Inconstructible sans aménagement global de la zone et révision du P.P.R.**
- Zone d'études particulières - voir documents annexés au projet du P.P.R.
 - Zone sans contrainte spécifique
- réalisé à partir de données cadastrales - fait par Direction générale des Loux d'Orléans en reproduction de l'information ou d'adaptation révisées

MAIRIE DE SAINT-DENIS - BUREAU DU PLAN - S.L.C.

DATE DU TRACÉ : 22-11-2007 18:00-42,4m